



**Conseil de
sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.79
7 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 4 NOVEMBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant d'apparentes violations de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 1er et le 3 novembre 1994, il semble que 24 vols d'avions ou hélicoptères aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'applique pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui ont été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe à la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

Le nombre total des violations apparentes s'établit à présent à 3 153.

ANNEXE I

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation
de la Force de protection des Nations Unies

(1er-3 novembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3130	1er nov.	09 h 58	10 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8/Hip à 11 kilomètres au sud-ouest de Kiseljak. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Inconnue Inconnue
3131	1er nov.	10 h 24	10 h 26	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3132	1er nov.	10 h 33	10 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc Mi-8/Hip à 30 kilomètres au sud-ouest de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Inconnue Inconnue
3133	1er nov.	11 h 07	11 h 09	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3134	1er nov.	12 h 26	12 h 59	Les avions AWACs ont établi un contact radar, et la chasse de l'OTAN a établi un contact radar puis visuel et a suivi un hélicoptère blanc et gris Mi-8/Hip jusqu'à ce qu'il atterrisse à 15 kilomètres au nord-est de Visoko. Le vol non autorisé de l'hélicoptère a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Moyenne Faible
3135	1er nov.	12 h 42	12 h 44	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3136	2 nov.	08 h 42	08 h 44	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3137	2 nov.	08 h 45	08 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert Mi-8/Hip survolant Medugorje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible
3138	2 nov.	09 h 21	09 h 24	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert et noir de type non identifié volant à 12 kilomètres au sud de Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Moyenne Moyenne
3139	2 nov.	09 h 25	09 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère gris et blanc de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge volant à 10 kilomètres à l'ouest de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3140	2 nov.	09 h 45	09 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert de type non identifié à la verticale de Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Croates de Bosnie.	Sud Moyenne Moyenne
3141	2 nov.	09 h 50	14 h 45	Ce vol, qui était à l'origine un vol d'évacuation médicale autorisé entre Pale et Belgrade via Sokolac et retour, est devenu un cas de violation parce qu'une escorte médicale supplémentaire non autorisée a participé au vol jusqu'à Belgrade. Ce vol était organisé par les Serbes de Bosnie.	Nord-est/ sud-ouest Moyenne Faible
3142	2 nov.	12 h 55	12 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc de type Hip volant à 3 kilomètres au sud-est de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les Croates de Bosnie.	Ouest Moyenne Faible
3143	2 nov.	13 h 33	13 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge à l'atterrissage à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3144	2 nov.	14 h 12	14 h 14	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge au décollage à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Basse Faible
3145	2 nov.	14 h 54	14 h 56	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge à l'atterrissage à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3146	2 nov.	15 h 25	15 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge à l'atterrissage à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3147	2 nov.	17 h 25	17 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type non identifié à l'atterrissage au nord de Travnik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
3148	3 nov.	10 h 15	10 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert camouflé de type Mi-8/Hip survolant Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest/ nord-est/ nord-ouest Basse Faible
3149	3 nov.	10 h 45	10 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un appareil volant à 10 kilomètres au nord de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest/ nord-est/ nord-ouest Basse Faible
3150	3 nov.	11 h 33	11 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge au décollage à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3151	3 nov.	11 h 50	11 h 52	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge au décollage à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3152	3 nov.	12 h 12	12 h 14	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge à l'atterrissage à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3153	3 nov.	18 h 20	18 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-17/Hip à l'atterrissage à 35 kilomètres au sud-ouest de Prozor. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Atterrissage Inconnue Inconnue